

Questions orales

Une voix: Vous voulez dire pour l'emporter?

M. Cullen: Il faut bien qu'ils résistent. Pas une donnée publiée par Statistique Canada n'est secrète ou n'est connue que grâce à une fuite. Toute cette information est accessible en tout temps à tout citoyen canadien. Cela dit, la question se pose de savoir à quoi serviront ces statistiques, et à quelles fins: serviront-elles de base partielle aux programmes gouvernementaux de création d'emplois, à des fins politiques partisanses, comme c'est le cas de temps à autres pour le député, ou seront-elles mal utilisées et mal interprétées? Cela aussi est à considérer.

Le rapport officiel de Statistique Canada révèle qu'en 1976, 309,000 personnes n'étaient pas en quête de travail au moment où on a effectué le relevé de la population active. Sur ce nombre, seules 34,000 personnes ont invoqué le fait qu'elles ne cherchaient pas de travail en disant qu'il n'y avait pas dans leur région d'emploi disponible ou compatible avec leurs compétences. Les autres ont invoqué une foule de raisons disant qu'ils étaient malades, qu'ils avaient des responsabilités familiales, qu'ils allaient à l'école, qu'ils attendaient d'être rappelés à leur ancien emploi, qu'ils attendaient la réponse d'autres employeurs, et que sais-je encore. A mon avis, tous ces renseignements devraient être donnés. Si le chef du NPD veut employer des chiffres, alors qu'il emploie tous ceux qui sont disponibles et qu'il n'induisse pas le pays en erreur. C'est lui qui répand le malheur un peu partout.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, si le bruit pouvait servir d'argument, le ministre aurait eu gain de cause. Je demande au ministre s'il a consulté ses propres fonctionnaires au Cap-Breton, en Gaspésie et à Terre-Neuve à propos de toutes ces personnes, auxquelles il a fait allusion, qui ne font plus partie de la population active? A-t-il demandé à ses fonctionnaires si, à leur avis, ces gens-là ont quitté la population active parce qu'ils ne parvenaient pas à trouver de l'emploi? Si oui, n'est-il pas d'avis que ces Canadiens devraient compter dans la statistique officielle du chômage au Canada?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, non seulement ai-je consulté mes fonctionnaires, j'ai en outre, ce que le député ignore peut-être, consulté mes collègues à la Chambre des communes qui représentent ces régions. Pas plus tard qu'hier, j'en ai rencontré trois ou quatre des provinces de l'Atlantique et du Québec. Ils m'ont dit que par suite des mesures que nous prenons, il sera extrêmement difficile pour les gens de profiter de l'assurance-chômage, en ce sens qu'ils seront exclus. Ils m'ont demandé quelles dispositions seraient prises à cet égard.

J'ai pu leur répondre qu'en vertu de nos programmes de création d'emplois, ces régions recevraient deux fois et même trois fois plus d'argent. Cela me semble une mesure particulièrement avantageuse.

Si le député veut continuer de parler statistique, je lui rappellerai que nous ne tenons pas compte d'une seule et unique série de données. Je crois avoir dit hier au député de Saint-Jean-Est que nous tenons compte du relevé de la main-d'œuvre quand c'est à l'avantage des provinces et des statistiques de l'assurance-chômage quand elles sont disponibles. Pour ce qui est de Terre-Neuve, l'utilisation de ces chiffres a donné une hausse de 50 p. 100, ce qui signifie que nous injecterons plus d'argent dans cette région qui en a un pressant besoin.

[M. Cullen.]

Voilà ce qui m'intéresse réellement, et non pas de m'amuser à jongler avec des statistiques.

Des voix: Bravo!

LES MOTIFS DE LA DIMINUTION DES FONDS DESTINÉS À LA
CRÉATION D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre vient de laisser entendre que ce qui l'intéresse, c'est de dépenser de l'argent. Peut-il alors expliquer à la Chambre comment il se fait qu'en 1971-1972, lorsque le taux de chômage n'était que de 6.4 p. 100, le gouvernement ait affecté 603 millions de dollars à la création d'emplois, et que pour l'année qui vient, alors qu'on s'attend à un taux de chômage moyen de 7.5 à 8 p. 100, le gouvernement ne puisse trouver que 264 millions de dollars pour créer des emplois?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, encore une fois, le chef du NPD sous-estime légèrement les chiffres. Nous dépensons, pour la création directe d'emplois, plus de 350 millions de dollars. Je remercie le député de ces données. Il se peut que j'invoque un argument de ce genre quand je m'adresse au Conseil du Trésor. Étant donné que nous sommes en période d'austérité, nous ne voulons pas attiser l'inflation et accroître ainsi le déficit du gouvernement ou les taux d'intérêt, quelles mesures le député voudrait-il que nous adoptions? Il y a lieu, à mon avis, de dépenser un montant supplémentaire de 358 millions de dollars pour créer directement des emplois. Toutefois, le député ne tient nullement compte, encore une fois, du fait que mon ministère consacre, à lui seul \$1,000,300,000 à l'emploi au Canada.

* * *

[Français]

LES QUAIS

LA POSSIBILITÉ DU TRANSFERT DE CERTAINES JURIDICTIONS
AU QUÉBEC—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Au cours de la semaine dernière, le ministre a eu des entretiens avec ses homologues des provinces, notamment celui de la province de Québec. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a discuté avec son monologue du Québec de la question du transfert du gouvernement fédéral au gouvernement provincial...

Une voix: Homologue!

M. Lambert (Bellechasse): Écoutez, vous n'en faites jamais d'erreur vous autres! Vous êtes béatifiés avant le temps! Au moins taisez-vous!

Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il a été question du transfert de certains quais du gouvernement fédéral au gouvernement provincial, notamment ceux de Montmagny et de l'Île aux Grues? Dans l'affirmative, peut-il informer la Chambre du progrès des négociations, afin que l'on puisse envisager le règlement de cette question pour l'ouverture de la navigation au printemps 1977?